



Défi Sobriété – 10 % d'eau des collectivités

Fiche action 10 – Mobiliser les abonnés du service public d'eau par des campagnes de sensibilisation

PRÉAMBULE

Sensibiliser les usagers de l'eau aux économies d'eau est essentiel pour réduire collectivement les prélèvements sur le territoire et atteindre l'objectif de -10% d'eau prélevée fixé dans le plan Eau. Il faut pour cela bien connaître ses usagers du service public d'eau et adapter les messages et les actions pour chacun.

En la matière, il n'existe pas de message universel de sensibilisation ; les sciences comportementales nous montre qu'il est intéressant de s'adapter à l'échelle de l'individu pour identifier et actionner les moteurs de l'action.

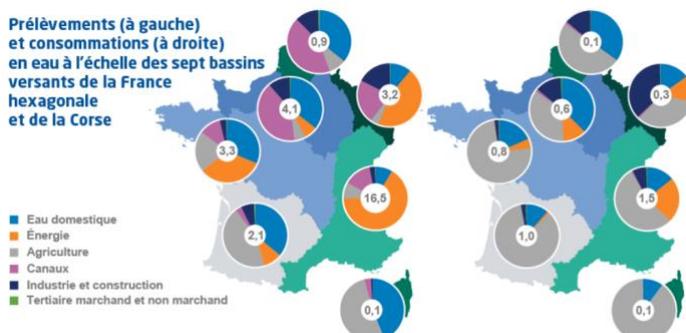
Pour les usagers agricoles, acteurs économiques ou usagers domestiques, certaines collectivités ont déjà mis en œuvre un panel d'actions dont les retours d'expérience présentés dans cette note peuvent alimenter les réflexions des autres. Il est toujours conseillé de s'entourer des acteurs de la filière comme les CCI et les chambres d'agriculture pour s'assurer de la cohérence des actions au terrain.

1. COMMENT SENSIBILISER LES ABONNES DU SPEA ?

1.1 Quels sont les usagers de l'eau ?

1.1.1. Au niveau national

Les collectivités sont des acteurs clés dans la sensibilisation aux économies d'eau. Qu'elles exercent la compétence eau potable ou non, elles peuvent, dans l'exercice de leurs missions, être en lien avec les usagers de l'eau et les sensibiliser aux économies d'eau.



Lecture : les chiffres indiquent les volumes prélevés et consommés en milliards de m³, les camemberts, la répartition de ces volumes entre les activités. En 2020, 16,5 milliards de m³ ont été prélevés dans le bassin versant Rhône-Méditerranée, dont 66 % pour la production d'énergie, et 1,5 milliard de m³ ont été consommés dont plus de la moitié pour l'agriculture.

Source : calculs France Stratégie, à partir de la BNPE

Figure 1. Répartition des consommations d'eau en France métropolitaine en 2020

Source : [France Stratégie](#)



L'eau prélevée et l'eau consommée sont deux données différentes. Pour faire simple :

$$\text{eau consommée} = \text{eau prélevée} - \text{eau restituée au milieu aquatique}$$

La logique des économies d'eau est donc : consommer moins pour prélever moins.

L'étude de France stratégie sur les prélèvements et consommations d'eau : quels enjeux ? quels usages ? publiée en 2023 offre une vision de des prélèvements et consommations d'eau par acteurs et par territoires. Elle est complétée par une autre étude de France stratégie sur l'évolution de la demande en eau à l'horizon 2050 qui offre une compréhension de ce que seront les consommations et prélèvements en eau en 2050 sur la base de scénarios prospectifs.

En France, selon ces études, l'agriculture est la plus grande consommatrice d'eau douce en France (58% de l'eau consommée au niveau national), suivie par la production d'eau potable (26%). Cependant, cette répartition peut varier en fonction du territoire et de la saison. En été alors que les ressources en eau sont plus faibles, les demandes locales sont parallèlement en hausse (irrigation agricole, arrosage des espaces verts, entretien des piscines des particuliers, tourisme, etc.).

Mais il est primordial d'insister sur l'importance de la réduction de la consommation de l'eau en-dehors des mois de sécheresse. L'objectif est de sortir d'une gestion de crise en période estivale uniquement pour passer à une gestion structurelle des ressources en eau sur toute l'année, et par tous les usagers.

1.1.2. À l'échelle du service d'eau

Pour les collectivités du service public d'eau et d'assainissement, il peut être intéressant de faire un bilan des consommations par usagers pour mettre en place des mesures adaptées, et donc pour les collectivités de répondre à plusieurs questions : **qui sont mes abonnés ? Quelles sont leurs consommations d'eau ? Quels sont leurs usages de l'eau ?**

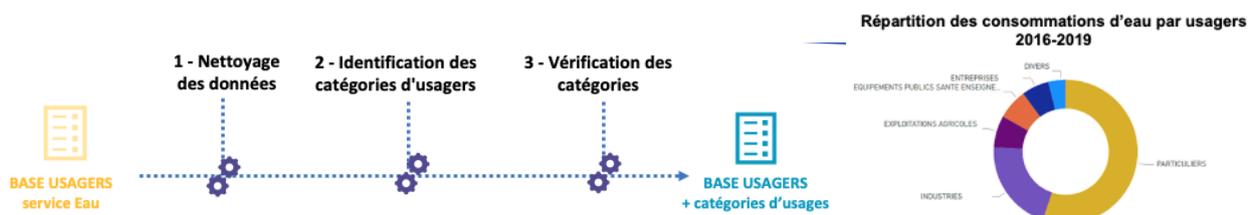
A l'échelle du service d'eau, il s'agira de collecter des données de consommations d'eau des abonnés, d'identifier quel type d'usager en croisant avec des données (Insee, Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie) et de les analyser pour comprendre les consommations, leurs évolutions. **L'idée est de permettre d'identifier les plus gros consommateurs et de proposer des actions ciblées et efficaces.**

Retour d'expérience – diagnostic de usagers de l'eau, SMGEau35

Partant du constat que les consommations d'eau du territoire ont augmenté de 10% entre 2015 et 2020, soit 2 fois plus vite que la population, le **syndicat de gestion de l'eau d'Ille-et-Vilaine, SMGEau35**, a mis en place un dispositif visant à baisser les consommations d'eau potable de ses usagers. La première étape de ce projet a été d'élargir les connaissances sur les usages de l'eau du territoire ainsi que sur les pratiques de consommation d'eau de chaque type d'abonné. Pour ce faire, le SMGEau35 a :

- **collecté des données anonymisées** relatives aux consommations d'eau potable de leurs clients ;
- **établi des catégories d'usagers** en croisant ces données avec d'autres données de recensement public (Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, ou encore l'Insee), en leur attribuant à chacun un profil de consommation d'eau ;
- **traité ces données** pour analyser l'évolution des consommations d'eau.

Ce travail leur a permis de **réaliser des expertises eau individuelles** auprès des usagers les plus consommateurs identifiés depuis les bases de données clients : diagnostics individuels, propositions d'actions d'économie adaptées, suivi personnalisé.



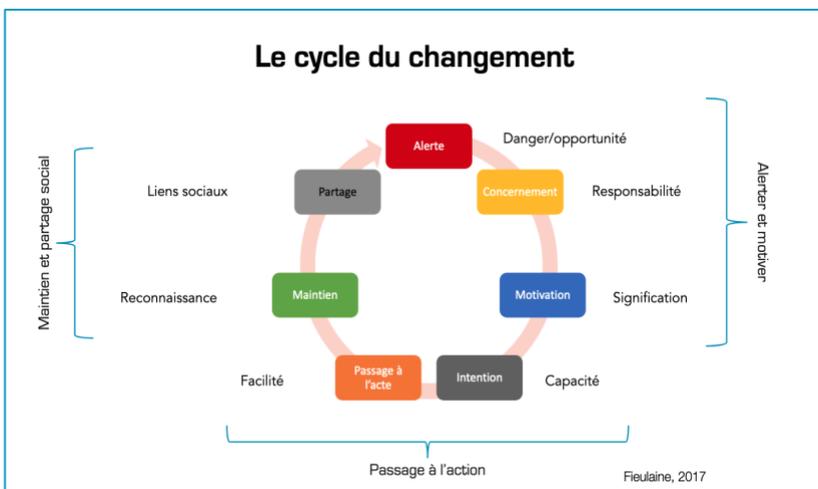
Source : extrait de la présentation du SMGEau35 : **Diagnostic et accompagnement des usagers des services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine vers la sobriété en eau, Colloque Eau AMORCE**

1.2 Engager les abonnés du service public, l'apport des sciences comportementales

Les sciences comportementales sont l'une des clés pour accompagner les changements de comportement dans la durée. Opposé à un chemin intuitif et habituel, un changement de comportement sous-entend d'emprunter un changement de chemin, plus rationnel et réfléchi. L'individu est donc impliqué dans son choix : son comportement influence sa pensée.

Les campagnes de sensibilisation sur les économies d'eau se sont multipliées depuis une vingtaine d'années. Elles sont largement connues par les usagers. **L'enjeu aujourd'hui est surtout de faire pratiquer ces gestes plutôt que de les faire connaître.**

Nicolas Fioulaine, professeur en psychologie sociale, explique l'importance des sciences comportementales dans l'accompagnement du changement. L'individu passe par de nombreuses étapes avant d'adapter son comportement : alerté et motivé, il/elle pourra passer à l'action et éventuellement maintenir son nouveau comportement s'il/elle est suffisamment soutenu-e.¹



Equiper les usagers en dispositifs de **télérelève** est un outil effectif de facilitation à la sensibilisation aux économies d'eau. Elle permet de construire une base de données plus fine sur les consommations d'eau, et ainsi d'adapter les actions de communication sur la sobriété hydrique à chaun des abonnés. Elle pose toutefois la question de l'individualisation des compteurs mais constitue un levier pour être plus réactifs face aux fuites chez les abonnés notamment.

Figure 2. Le cycle du changement de comportement

Source : [ADEME](#)

Dans le contexte de la réduction de la consommation d'eau, voici comment ce cycle du changement pourrait être abordé :

- Être alerté sur les faibles ressources en eau (pendant et hors périodes de sécheresse) ;
- Impliquer l'utilisateur, responsable de sa consommation d'eau ;
- Motiver l'utilisateur en lui suggérant des gestes à adopter ;
- Donner la capacité à l'utilisateur de mettre en œuvre ces actions grâce à la distribution, par exemple, de kits hydroéconomiques, faciles à installer ;
- Assurer la durabilité du nouveau comportement par la reconnaissance des économies réalisées et le partage d'expérience.

Ces deux dernières étapes sont cruciales dans le cycle du changement de comportement. Sans elles, il ne tiendra pas dans le temps et l'utilisateur se repliera très probablement sur son ancien comportement.

¹ <https://www.cycl-op.org/data/sources/users/109/20221118154817-presentationnfioulaineecocc-avec-compression.pdf>

Pour résumer, il faut penser l'efficacité d'une action de sensibilisation à des fins de changement de comportement selon 3 critères :

- La disponibilité et clarté de l'information communiquée ;
- L'appui sur l'enjeu d'intérêt général de ce changement de comportement ;
- Et enfin la personnalisation de la communication et des actions à mener.

Retours d'expérience

Dans un contexte de sécheresses répétées et un an après le lancement de VigieEau, plateforme qui permet de rassembler les informations sur les restrictions d'eau en cours, le **Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT)**, a mis en place en 2023 un service dédié aux usagers domestiques de l'eau. Le but du **service Préservons l'eau** était de fournir des **informations ciblées et personnalisées** aux particuliers afin qu'ils puissent consulter l'état de la ressource dont ils dépendent, et ainsi de favoriser leur engagement vers des économies d'eau. Les usagers équipés en télérelève ont été **contacté individuellement et régulièrement** (deux fois par semaine) par e-mail via leurs fournisseurs d'eau potable (régie publique du Grand Chambéry, DSP du Syndicat Mixte Garrigues Campagne avec Veolia).

Pour plus d'informations sur ce service, consultez notre article Newsletter à ce sujet, d'où vous pouvez télécharger le retour d'expérience complet de *Préservons l'eau*.



Utiliser les informations locales sur l'état de la ressource en eau pour sensibiliser les usagers aux économies d'eau :

Voici ci-dessous un **tableau récapitulatif des ressources disponibles en ligne relatives à l'état quantitatif des nappes en France**. Ces sources peuvent être utiles à titre informatif pour les collectivités et le personnel technique des services d'eau, ou à destination des usagers dans un but de sensibilisation sur l'état de la ressource en eau.

QUELLES SOURCES D'INFORMATION SUR L'ÉTAT DE LA RESSOURCE EN EAU ?		
Site ou document	Public visé	Type d'informations
<u>VigieEau</u>	Usagers	Etes-vous concerné par une restriction d'eau ?
<u>Info Sécheresse</u>	Usagers	Quel est l'état de ma ressource en eau ?
<u>Bulletin national de situation hydrologique EauFrance</u>	Collectivités, personnel technique	Evolution mensuelle des ressources en eau en France et synthèse des arrêtés préfectoraux sécheresse en cours.
<u>Ades</u>	Collectivités, personnel technique	Données piézométriques sur les niveaux d'eau
<u>MétéEAU Nappes</u>	Collectivités, personnel technique	Suivi et projection du niveau des nappes
<u>Etude EXPLORE 2</u>	Collectivités, personnel technique	Projection sur l'état quantitatif des ressources en eau d'ici 2100

Retours d'expérience

Afin d'assurer un suivi du niveau des nappes, et de pouvoir fournir des informations à leurs usagers, certaines collectivités ont créé des **Observatoires de l'eau** sur leur territoire. C'est le cas des **départements de l'Isère ou des Alpes maritimes**. Ces observatoires de l'eau donnent une idée en temps réel de l'état de la ressource grâce à une cartographie interactive. Ils permettent également de constituer un **outil de référence** sur la connaissance de la ressource en eau sur le territoire départemental.

2. QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

2.1 Mobiliser les usagers domestiques à réduire leur consommation d'eau

2.1.1 La communication engageante et autres ateliers de sensibilisation

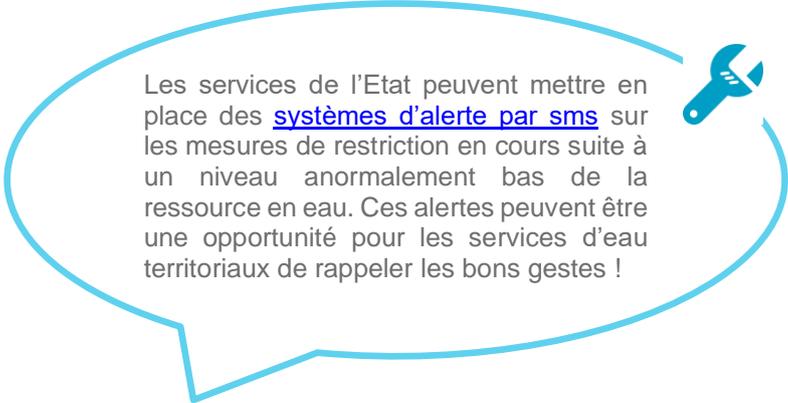
La **communication engageante** vise à « rendre les publics sensibilisés acteurs de la situation de communication, et non seulement récepteurs de l'information »². Elle a une portée progressive dans l'engagement en commençant avec des actions préparatoires, puis en allant vers un acte plus engageant pour finalement adopter le comportement final. Elle peut également se faire en créant des dynamiques de groupe, à l'instar du défi Econo'minots organisé par l'ALEC de Montpellier Méditerranée Métropole.

L'enjeu est d'**entraîner l'utilisateur dans le changement personnel de son comportement**. Ainsi, les idées ne suffisent pas pour changer les comportements : il faut accompagner ces messages persuasifs par des actes engageant l'individu (par exemple, signer une pétition ou une Charte, établir une liste d'actions à mener, etc.).

Pour plus d'informations sur la communication engageante, voir la fiche technique sur les usages domestiques de l'eau (Fiche EAT 06 – 3).

Il est également possible de mettre en place d'autres actions de sensibilisation à destination des usagers domestiques. Les collectivités peuvent ainsi faire participer les usagers domestiques à partager les visions et connaissances de l'eau jusqu'à la co-construction de la politique de l'eau :

- **Débats citoyens à titre consultatif** : cela a été le cas pour la Métropole de Lyon lors de son passage en régie. Le but était d'associer les habitants-usagers à la gouvernance de l'eau, en les intégrant au processus de décision. A la suite de ces débats, la Métropole de Lyon a créé deux instances assurant l'inclusion des usagers domestiques aux problématiques de l'eau : une Assemblée des usagers de l'eau, en accompagnement de la régie, ainsi que Eau futurE, ayant pour but la prospective participative.³
- **Conférences et ateliers participatifs** sont de bons moyens de lancer une conversation sur l'eau avec les usagers. Ils peuvent prendre plusieurs formes. Par exemple, dans la même logique que les Fresques du climat, il existe également des Fresques de l'eau. Ces fresques permettent aux participants d'avoir une vision globale du cycle de l'eau, ainsi que des impacts des activités anthropiques sur celui-ci. Elles peuvent être déclinées en fonction de la ressource mondiale, nationale ou locale en eau. Par exemple, l'ALEC de Lyon organise régulièrement des Fresques de l'eau dans différents quartiers de la ville.
- **Concertations multi-acteurs sur un enjeu particulier** : cette dernière action peut être particulièrement pertinente lorsqu'une problématique précise est mise en avant, et qu'une décision doit être prise à son sujet. On parle alors de co-construction de la décision. De nombreux organismes encadrent ce genre de processus.



Les services de l'Etat peuvent mettre en place des systèmes d'alerte par sms sur les mesures de restriction en cours suite à un niveau anormalement bas de la ressource en eau. Ces alertes peuvent être une opportunité pour les services d'eau territoriaux de rappeler les bons gestes !

²https://www.open-sciences-participatives.org/uploads/img/resources/5aead94c8d03f_FT1-Communication_engageante.pdf

³ Projet Millénaire 3 Grand Lyon

A ce sujet, vous pouvez consulter le replay du [webinaire](#) « *Prospectives sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau* » organisé par AMORCE, qui met en avant plusieurs retours d'expérience de concertation.

Retour d'expérience

L'**ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) de Montpellier** fait le lien entre économies d'eau et d'énergie. A travers le **programme Aquamétro**, elle cherche à engager toute la métropole dans une démarche d'économies d'eau, intimement liées aux économies d'énergie. Ce programme, soutenu par Montpellier Méditerranée Métropole, l'Agence de l'eau RMC et la Région Occitanie, vise de multiples cibles :

- **Le patrimoine public** (suivi des consommations, réparation de fuites après compteur, installation de matériel hydroéconome) : les consommations communales ont baissé globalement de 20% ;
- **Les agents communaux** (ateliers pratiques et formations) ;
- **Les élèves et leurs parents** (repérage et réparation de fuites dans les écoles avec le défi *éco'minots*) ;
- **Les habitants des copropriétés** ;
- **Le grand public** (permanences *Info Eau* et *Info Energie*, création d'un stand info conseils énergie et eau).



La **personnalisation de l'information est cruciale pour l'efficacité de la mission de sensibilisation**. Le Centre d'Information sur l'Eau propose un [calculateur de consommation d'eau annuelle](#) pour estimer le volume d'eau consommée par un foyer.

L'[office International sur l'eau](#), quant à lieu, mets à dispositions des ressources pédagogiques pour engager les usagers domestiques.

2.1.2 Les kits hydroéconomes

En France en 2020, il est estimé que chaque individu consomme en moyenne 150 litres d'eau potable par jour⁴. La consommation principale d'eau potable pour les ménages se situe dans la salle de bain. Ce sont donc sur ces usages que les économies pourront être les plus importantes. Il est à noter cependant que la consommation peut augmenter en été sur la partie « jardin », notamment pour les communes où les piscines individuelles sont nombreuses.

Un kit hydroéconome est un ensemble d'accessoires conçus pour réduire la consommation d'eau. Distribués par les collectivités, ces kits sont le plus souvent destinés aux usagers domestiques. Les accessoires distribués sont faciles d'installation, et recoupent souvent les mêmes accessoires : des mousseurs de robinet, des réducteurs de débit, des pommeaux de douche économes en eau, ou encore des dispositifs d'économie de chasse d'eau pour les toilettes.

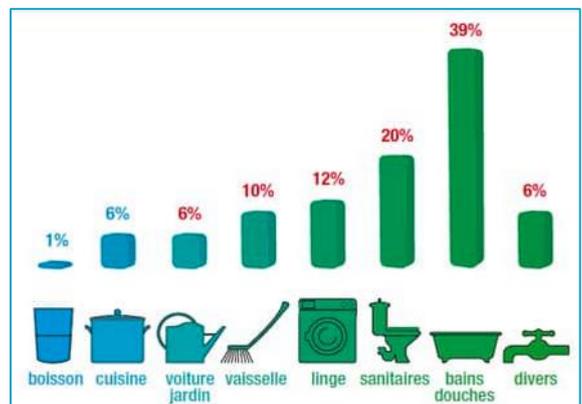


Figure 3. Consommation en eau des ménages.

Source : [CIEau](#)



La distribution de kits hydroéconomes peut également être le point de prise de conscience des ménages que des gestes simples peuvent avoir de grands effets – avec notamment une répercussion directe sur leur facture -, et ainsi impacter leur consommation d'eau.

⁴ <https://economie.eaufrance.fr/chiffres-cles/consommation-journaliere-deau-potable-par-francais-en-2020>

Retours d'expériences de collectivités

Eau du Bassin Rennais a lancé une action de distribution de kits d'économie d'eau auprès des gros consommateurs d'eau qui ont été ciblés au préalable. La distribution des kits se fait par l'intermédiaire des ambassadeurs de l'eau qui interviennent directement auprès des foyers pour sensibiliser et expliquer les bons gestes pour économiser l'eau.

Le Département de Seine-Saint-Denis a lancé le Projet EcEAUnome qui a vocation à aider les foyers plus précaires à réduire leur facture d'eau et les sensibiliser aux éco-gestes. Le projet prévoit la **distribution de 20 000 kits en 4 ans**. La distribution s'appuie sur des structures de proximité comme les régies de quartiers ou encore la Poste.

Le Département de Gironde a réalisé le projet "MAC Eau" qui a fait apparaître une **économie d'eau liée à la distribution de kits hydro économies d'au-moins 12%**.

L'ALEC Métropole de Montpellier a porté une action auprès de copropriétaires d'une résidence, alliant distribution de kits personnalisés et partage d'expérience entre les copropriétaires, ce qui a permis une **réduction de la consommation de l'ordre de 20%**.

2.1.3 Lutter contre le vol d'eau

Une pratique de plus en plus répandue, probablement à cause des restrictions d'eau en période de sécheresse, consiste à se brancher illégalement à une borne incendie afin d'en voler l'eau pour son propre usage.

Des entreprises ayant de forts besoins ponctuels en eau et des particuliers peu scrupuleux, souhaitant remplir leur piscine malgré les restrictions, sont régulièrement repérés en train de voler de l'eau sur ces bornes. **Pour y remédier, des villes comme Marseille, Toulouse, Perpignan et Tours ont mis en place des « bornes vertes » de puisage reliées à un réseau d'eau brute ou directement au réseau d'eau potable sur lesquelles les personnes en faisant la demande peuvent se brancher afin d'éviter la surconsommation d'eau et de sensibiliser l'utilisateur à la préservation de la ressource.**

Une autre pratique de dégradation sur des bornes incendie est le street pooling qui consiste à forcer l'ouverture d'une borne incendie afin de « transformer la rue en piscine » et se rafraîchir en période de canicule. Cette pratique est à la fois dangereuse pour les personnes se situant autour de la borne au moment de son ouverture, le jet sous pression étant extrêmement violent, mais aussi pour le voisinage en cas d'incendie puisqu'une borne dégradée est inutilisable par les pompiers et fait baisser la pression dans le réseau. **Le street pooling consomme également énormément d'eau, l'équivalent de 5 baignoires par minute** (source : Suez, *Street pooling*, 2018). Pour lutter contre ces dégradations, les autorités de New York ont distribué gratuitement des outils permettant d'ouvrir les bouches à incendie sans les vandaliser et de libérer un flux d'eau très réduits.

Il existe également des poteaux incendie anti-intrusion et des systèmes de sécurisation installables sur les poteaux existants (cf AMORCE, *Quels outils contre le street pooling ?*, 2019).

2.2 Campagnes de sensibilisation pour le secteur touristique

Une récente étude⁵ sur les consommations d'eau dans le secteur du tourisme menée par la Direction Générale des Entreprises montre que **59% de l'eau prélevée par le secteur est associée à l'hébergement**. Il y a toutefois de fortes disparités en fonction du positionnement dans le secteur notamment pour les hébergements disposants d'espaces aquatiques. Le restaurant est le deuxième plus consommateur. Si le secteur touristique semble déjà sensibilisé aux questions de l'eau, le rapport souligne que des efforts restent à faire. **Un des axes d'amélioration proposé est la sensibilisation à la fois des agents et de la clientèle.**

Certaines collectivités, fortement soumises à l'augmentation de la consommation d'eau avec l'afflux des touristes, ont mis en place des **plans de communication dédiés pour sensibiliser à la sobriété hydrique**. En partenariat avec divers acteurs du tourisme, ces actions peuvent impliquer les vacanciers ou les hébergements.

⁵ [Gestion de l'eau dans le secteur du tourisme, Synthèse de l'étude](#), DGE, 2024

Retour d'expérience

Vendée Eau a mis en place le **Vendée Eau Challenge** afin d'inciter les touristes à limiter leur consommation d'eau dans le courant de l'été 2023. L'eau potable est produite à partir de plusieurs réservoirs et dépend donc de la pluviométrie. La campagne de communication s'articule autour de 3 axes : une campagne de sensibilisation multimédia, des kits de communications distribués aux professionnels du tourisme comprenant des sets de table pour les restaurants par exemple, ainsi qu'une campagne de terrain en renforçant la présence sur les plages et quartiers touristiques avec des animateurs formés sur les économies d'eau.

Le bilan : 500 000 personnes ont été touchées par un des 3 axes de communication !



2.3 Des campagnes ciblées et un accompagnement pour les acteurs économiques

Les usages industriels représentent 8% des prélèvements d'eau et 4% de la consommation d'eau douce en France⁶. Ces chiffres peuvent varier d'un territoire à l'autre mais l'industrie reste un des acteurs clés à engager vers des pratiques sobres en eau : changement de pratiques via la formation des employés ; changements de process ; recours aux eaux non conventionnelles (ENC).

Les acteurs économiques peuvent être des gros consommateurs du service d'eau potable pour assurer leurs activités. Certains peuvent être très impactés en cas de restrictions sécheresse avec des conséquences sur leur bilan économique. Ainsi, engager les acteurs économiques dans un plan de sobriété a cette double vertu de permettre d'économiser l'eau tout en garantissant la continuité des activités.

Plusieurs leviers peuvent être actionnés par les acteurs mais cela doit se décider au regard des usages de l'eau fait par la structure. **Un diagnostic est donc essentiel pour proposer un plan de sobriété adéquate à la situation de chacun.**

Retour d'expérience

La CCI du Morbihan a organisé une série de réunions et un guide pour valoriser les entreprises innovantes et sensibiliser sur les bonnes pratiques. Le programme, nommé ECOD'O, se décline par :

- La réalisation de **30 diagnostics gratuits dans les entreprises** ;
- La valorisation de leurs bonnes pratiques à travers la publication d'un guide ;
- L'organisation d'ateliers thématiques ;
- La cartographie des potentiels de REUSE (Réutilisation des Eaux Usées).

L'Agence de l'Eau Seine Normandie et la CCI de l'Yonne ont signé une convention d'animation pour accompagner les entreprises vers des pratiques plus sobres en eau et pour réduire les rejets polluants. L'animation inclut de la communication ciblée, notamment sur les actualités réglementaires dont les arrêtés sécheresse, mais aussi des réunions d'informations.

Ce retour d'expérience a été présenté lors du webinaire sur la Promotion des économies d'eau auprès des usagers industriels et domestiques organisé par AMORCE.

⁶ [Prélèvements et consommations d'eau : quels enjeux et usages ?](#), France Stratégie, 2024

Dans tous les cas, il faudra :

- Impliquer le personnel dans la démarche car des changements de pratique et de matériel pourra les impacter ;
- Remplacer le matériel inadéquat et changer certains process ;
- Favoriser le recours aux ressources de substitutions pour soulager la pression sur la ressource en eau potable (récupération des eaux de pluies, recours aux ENC dans les industries IAA, ...).



Plusieurs textes réglementaires parus en 2024 facilitent la récupération/réutilisation des eaux non conventionnelles dans les industries agroalimentaires et les ICPE. Cela peut constituer une solution à encourager pour soulager la pression sur la ressource en eau potable.

2.4 Les économies d'eau pour les exploitations agricoles

Bien que l'agriculture ne représente que 9% des prélèvements d'eau, elle est l'activité la plus consommatrice en France avec presque 50% du volume consommé total, soit environ 3 Md m³ d'eau utilisés pour l'irrigation de 7% de la surface agricole utile en 3 mois.⁶

Dans les faits, l'agriculture consomme presque l'entièreté de l'eau prélevée pour le besoin des plantes et cultures, mais aussi l'évapotranspiration comme le souligne l'étude de France stratégie. France Stratégie identifie que l'agriculture sera le plus gros préleveur en eau à l'horizon 2050.

Face à ce secteur très impacté par le manque d'eau, il semble essentiel de diriger la filière vers un usage plus raisonné de la ressource en eau et des pratiques agricoles plus durables.

2.4.1 Accompagner la filière agricole dans son changement de pratiques

Vectrices d'évolution, les collectivités peuvent accompagner les changements de pratiques agricoles sur leur territoire. **Mesure du Plan Eau, le soutien des pratiques agricoles hydro-économiques est primordial pour remplir l'objectif de -10% d'eau prélevée à horizon 2030.**

Chambres d'agriculture et Agences de l'eau accompagnent le monde agricole vers une transformation progressive de l'ensemble de la filière, au travers d'actions de sensibilisation, d'animation et/ou de financement. La diversité des pratiques agricoles demandeuses en eau exige une priorisation des actions. **Notamment en listant l'ensemble des usages, en mesurant les quantités consommées (via des compteurs) et en établissant le rapport besoin/ressource.**

Les actions peuvent orienter la filière vers :

- Le développement de pratiques d'irrigation plus économes en eau ;
- La transition vers l'agroécologie à bas niveau d'impact sur l'eau ;
- Le changement vers des variétés plus résistantes et nécessitant moins d'eau et d'intrants.



Favoriser le retour au sol des boues d'épuration et plus largement l'amendement organique augmente le développement de l'humus du sol. Cela permet une meilleure rétention de l'eau dans le sol et disponibilité de cette eau pour les plantes.

Retours d'expérience

Montpellier Méditerranée Métropole et l'ensemble des communes de son territoire s'engagent dans une démarche de coopérative territoriale, pour coconstruire sa politique agroécologique et alimentaire : **Agroécologie Alimentation**. L'objectif est de mettre en place un système alimentaire local, sain et durable tout en cherchant à préserver les ressources naturelles.

Les chambres d'agriculture portent un plan de relance qui a pour objectif d'aider et d'accompagner à des investissements pour améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques. Ces subventions visent à protéger la filière contre les sécheresses et améliorer les pratiques agricoles et d'irrigation.

La **Collectivité Eau du Bassin Rennais** a mis en place, en partenariat avec Rennes Métropole et la ville de Rennes, un **label Terres de Sources**. Ce label vise à mettre en avant les producteurs agricoles et transformateurs agroalimentaires locaux qui s'engagent, entre autres, sur la protection des ressources en eau, au niveau quantitatif et qualitatif. L'objectif de ce label est d'assurer une qualité de l'eau dans la durée, en incitant les agriculteurs à **privilégier des systèmes agroécologiques vertueux**.

2.4.2 La réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricoles

Le recours aux eaux non conventionnelles, dont la réutilisation des eaux usées traitées, pour l'irrigation agricole peut être une solution pour soulager la ressource en eau potable. D'autant plus que, généralement, la proximité entre les stations d'épuration rurales et les champs irrigables permet un déploiement facilité des projets de réutilisation.

Le portail national de la réutilisation des eaux usées traitées répertorie aujourd'hui 45 projets qui sont référencés sur la [cartographie](#) du site.

Le groupe de travail national sur les eaux non conventionnelles, auquel AMORCE a participé activement, a réalisé une analyse des projets existants pour tirer des recommandations techniques, économiques et réglementaires pour favoriser les projets de réutilisation d'eau en France. Un volet spécifique dédié à l'agriculture qui est consultable sur [le site de l'Astee](#).

Le [décret du 29 août 2023](#) relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées et [l'arrêté du 18 décembre 2023](#) relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures définissent respectivement les procédures administratives et les exigences de qualité et surveillance pour le recours aux eaux usées traitées pour l'irrigation agricole. Le décret du 29 août 2023 permet également le recours aux eaux de pluie pour les usages agricoles.

2.4.3 Favoriser la récupération d'eau de pluie dans les exploitations agricoles

Certaines collectivités apportent un soutien aux agriculteurs pour l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie. Ces cuves permettent de retenir de l'eau de pluie que les agriculteurs peuvent ensuite réutiliser pour l'irrigation ou d'autres usages liés à leur activité (rinçage d'outils, abreuvement d'animaux si le dispositif est couplé d'un système de chloration et/ou filtration).

Retour d'expérience

Le **Département de la Côte d'Or** a mis en place un [dispositif de subventionnement](#) pour certains agriculteurs afin qu'ils puissent bénéficier d'une cuve de récupération d'eau de pluie. Le but de cette action était de soulager la ressource en eau sur le territoire, et **d'impliquer des grands consommateurs** dans la réduction de leur consommation d'eau.

Pour plus d'information, consultez le site du [Département Côte d'Or](#).

2.5 Définir des seuils de surconsommation et mettre en place une tarification incitative

2.5.1 Tester les seuils d'alerte de surconsommation pour sensibiliser les usagers

Il est possible de définir un volume palier considéré comme trop important pour une catégorie d'usage/foyer et alerter l'utilisateur lorsque celui-ci l'a dépassé. Ce dispositif permet d'identifier les plus gros consommateurs du service eau potable et de leur envoyer un premier signal d'alerte quant à leurs habitudes de consommation et de les inciter à réduire leur consommation.

Il peut être une première étape de sensibilisation avant la mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire qui viendrait pénaliser les surconsommations.

2.5.2 Mettre en place une tarification incitative

La tarification incitative englobe plusieurs types de tarification (tarification progressive, tarification saisonnière, etc). Dans tous les cas, la logique reste souvent la même : **la tarification incitative s'applique sur la part variable du prix de l'eau, et non sur sa part fixe.**

La mise en place d'une tarification incitative ne peut se faire sans une campagne globale de communication explicative sur pourquoi, pour qui, et combien. **Le prix de l'eau doit être compris par l'utilisateur si l'on veut qu'il ait un impact sur sa consommation d'eau.**⁷

La tarification incitative de l'eau est la traduction du principe du pollueur-payeur pour les usagers du service public de l'eau. Déjà largement mise en place pour la collecte des déchets, cette mesure tend à inciter les usagers à moins consommer d'eau (ou produire des déchets) par incitation économique.



La tarification incitative est à ne pas confondre avec la tarification sociale. Cette dernière est mise en place par les collectivités en vue d'adapter le prix de l'eau en fonction des revenus des ménages. La tarification incitative s'inscrit dans une logique de responsabilité environnementale, tandis que la tarification sociale répond à un souci de solidarité économique.



Sur certains secteurs, il peut être intéressant de mettre en place une tarification saisonnière. C'est-à-dire que le prix de l'eau variera non seulement en fonction du volume consommé, mais également en fonction des mois de l'année. L'enjeu est donc d'impacter, par une variation des prix, la consommation d'eau des hébergements touristiques en haute saison.

⁷ [Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive, avis adopté](#), 2024

Retour d'expérience

Le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** a présenté la mise en place d'une tarification éco-solidaire sur l'eau dans leur région **lors du groupe d'échange sur le financement et la fiscalité de l'eau organisé par Amorce**.

En parallèle de la part fixe du prix de l'eau (20€ /an), le syndicat a appliqué un tarif éco-solidaire sur la partie variable. **Trois paliers tarifaires ont été créés**, en fonction des volumes d'eau consommés par an et par foyer :

- Palier 1 : de 0 à 80 m³ (0,85€/m³)
- Palier 2 : de 80 à 200 m³ (1,58€/m³)
- Palier 3 : au-delà de 200 m³ (2,10€/m³)

Afin de s'inscrire dans une logique sociale du prix de l'eau, un tarif spécifique pour les ménages les plus précaires a été mis en place pour le premier palier uniquement (0,32€/m³).

Pour les professionnels (à entendre comme les usages non domestiques de l'eau potable), un tarif fixe a été établi à 1,08€/m³, puisque ces consommations, liées à une activité économique bien précise, est peu sujette à des variations.

Deux conditions ont été nécessaires à la mise en place de cette tarification :

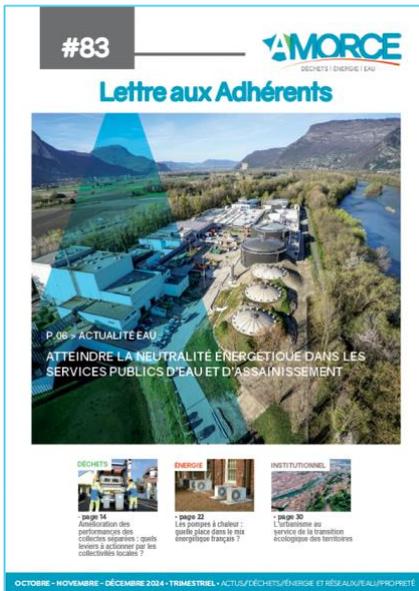
- **l'individualisation des compteurs d'eau ;**
- **un large dispositif de communication, comprenant des animations ainsi qu'un suivi régulier et sur le long terme des abonnés.**

Onze ans après le démarrage du projet, seulement 3% des foyers dépendant du Syndicat se situent dans le troisième palier, alors que 55% des usagers sont dans le premier palier. A noter que les diminutions de consommation les plus importantes ont été remarquées sur les usagers de palier 2 qui visaient à rejoindre le – palier 1. **Finalement, les prélèvements ont diminué de plus de 10%.**

Parallèlement, **le Grand Annecy** a choisi une tarification incitative garantissant l'accès à l'eau des plus fragiles : application d'une part fixe à un niveau médian (30 € en 2022), progressivité de la part variable au-dessus de 200 m³ (tarification progressive avec deux seuils 0-200 et >200 m³) et disparition de la dégressivité tarifaire au 1^{er} janvier 2023. La collectivité a également mis en place une allocation eau.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



Pour aller plus loin

- [Fiche EAT17-1 – Faire le bilan des consommations des bâtiments et usages publics, AMORCE 2023](#)
- [Fiche EAT 17-2 – Mobiliser le personnel territorial pour engager l'action dans la durée, AMORCE 2023](#)
- [Fiche EAT 17-3 – Chasser les fuites du patrimoine avant et après compteur, AMORCE 2024](#)
- [Fiche EAT 17-4 – Installer du matériel hydroéconome et favoriser la récupération de eaux de pluie, AMORCE 2024](#)
- [Fiche EAT 17-5 – Optimiser l'arrosage des espaces verts et mettre en place une gestion différenciée, AMORCE 2025](#)
- [EAT12 - Eaux non conventionnelles : études d'opportunités, comment les mener sur son territoire, AMORCE 2022](#)

Réalisation

Emilie TREMEAU, AMORCE

Relecture

Claire FORITE, AMORCE

Maxime BERTEAU, Agence de l'eau RMC

En partenariat avec



AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorce@amorce.asso.fr Page 13/13

www.amorce.asso.fr -  @AMORCE

